



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR Sciences Humaines
Année universitaire 2021-2022**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, et notamment les articles D613-38 à D613-50,

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 28 septembre 2021 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission pédagogique chargée d'étudier les demandes de validation des acquis pour l'accès à la **deuxième année du Master mention Histoire de l'art parcours Archéologie, Images, Patrimoine** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2021-2022 :

Président :

Olivier BONFAIT, PR Histoire de l'art moderne, responsable pédagogique M2

Membres :

Arianna ESPOSITO, MCF Histoire de l'art antique, responsable pédagogique M1

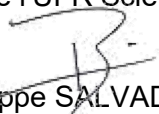
Alain BONNET, PR Histoire de l'art contemporain

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences humaines et sur le site internet de l'UFR Sciences humaines. De surcroît, le présent arrêté est transmis au recteur de la région académique Bourgogne-Franche Comté, chancelier des universités.

Fait à DIJON, le 14 mars 2022.

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines


Philippe SALVADORI